

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

**Consultation publique réalisée sur le rapport :**  
**« Identification des outils nécessaires à l'évaluation des impacts sur la santé dans les documents de planification territoriale relatifs aux déplacements ainsi qu'à l'urbanisme et aux logements »**

4 décembre 2017

---

Dans le cadre du 3<sup>e</sup> plan national Santé Environnement (PNSE 3, 2015-2019) le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a été saisi par les ministères en charge de la santé et de l'environnement afin de mener une réflexion sur la prise en compte de l'évaluation des impacts sur la santé (EIS) dans les documents de planification territoriale et de formuler des recommandations à cet effet.

La très grande variété des acteurs concernés par les retombées des préconisations formulées justifie la mise en place d'une consultation publique de ce rapport. Elle se déroule durant la période du 1<sup>er</sup> au 21 décembre 2017 inclus, les objectifs de cette consultation publique étant de :

- s'assurer de la bonne compréhension du rapport par les différents acteurs concernés et connaître leur point de vue sur les recommandations ;
- faire connaître cette nouvelle démarche aux élus et opérateurs locaux et permettre une sensibilisation sur la problématique de l'EIS.

Cette consultation s'adresse à tous, et concerne plus particulièrement les élus des collectivités territoriales et nationales, les mairies d'ouvrage, les bureaux d'études, les bailleurs sociaux, les agences et services de l'État, ainsi que les autorités organisatrices de transports.

Pour une meilleure intégration de la santé dans les documents de planification territoriale, le HCSP fait les recommandations suivantes :

- Adapter le Code d'urbanisme de manière à prendre systématiquement en compte la santé.
- Mettre en place un Centre national de ressources en santé, environnement et urbanisme.
- Élaborer et diffuser un plaidoyer national qui s'appuie sur le présent rapport.
- Améliorer les compétences des acteurs par des « formations action » et d'autres stimulant le soutien des réseaux existants.
- Promouvoir une série de mesures spécifiques aptes à améliorer la prise en compte de la santé dans les documents de planification territoriale.
- Renforcer la participation citoyenne afin que l'intégration de la parole du public concerné ne soit pas vécue comme une contrainte mais comme une valeur ajoutée au projet.

Pour télécharger le rapport et participer à cette consultation publique du 1<sup>er</sup> au 21 décembre 2017, visitez <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=638>

**Haut Conseil de la santé publique**

14 avenue Duquesne

75350 Paris 07 SP

[www.hcsp.fr](http://www.hcsp.fr)

*Le Haut Conseil de la santé publique est une instance d'expertise pour l'aide à la décision, qui a notamment pour mission de fournir aux pouvoirs publics, en liaison avec les agences sanitaires, l'expertise nécessaire à la gestion des risques sanitaires ainsi qu'à la conception et à l'évaluation des politiques et stratégies de prévention et de sécurité sanitaire.*